

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

*Marché public passé en procédure adaptée de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016*

## 5. BORDEREAU DES PRIX (BP)

### MAITRISE D'OUVRAGE

*COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD, SIOULE ET VOLCANS*

### OBJET DU MARCHE

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE, DU LIT ET DES  
BERGES DE LA SIOULE

---

**RUBRIQUE N°2**  
RESTAURATION DES BERGES DE LA SIOULE

---

### REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Date de parution de l'avis de publicité : Le Mercredi 15 juin 2016

Date limite de la réception des offres : Le Lundi 11 juillet 2016 à 12h00

## DECOMPOSITION DES PRIX UNITAIRES ET MONTANTS FORFAITAIRES - TRANCHE FERME

N°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE (ML)	UNITE	MONTANT UNITAIRE EN € (HT)	QUANTITE	MONTANT TOTAL EN € (HT)
<b>B</b>	<b>OPERATION N°1 : REPROFILAGE DES BERGES</b>				
B.1	<u>Cas n°1 :</u> Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire de berge (ML), le reprofilage de la berge en pente douce selon le principe du déblai.	ML		125	
B.2	<u>Cas n°2 :</u> Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire de berge (ML), la mise en œuvre de la technique du peigne pour assurer le comblement de la zone d'érosion.	ML		27	
B.3	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire de berge (ML), l'ensemencement de toutes les surfaces remaniées.	ML		125	
B.4	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U.), la plantation d'arbres et arbustes en racines nues, au minimum de 50-70cm de haut, au travers de la membrane de géotextile installée dans le cadre de l'opération B1.	U.		180	
<b>C</b>	<b>OPERATION N° 2 : PROTECTION DE BERGE EN GENIE VEGETAL</b>				
C.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au forfait (F.) la réalisation des 3 peignes le long des berges du camping de Pontgibaud.	F.		1	
<b>D</b>	<b>OPERATION N° 3 : PLANTATION D'UNE RIPISYLVE</b>				
D.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U.), la plantation d'arbres et arbustes en racines nues au minimum de 50-70cm de haut.	U.		600	

N°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE (ML)	UNITE	MONTANT UNITAIRE EN € (HT)	QUANTITE	MONTANT TOTAL EN € (HT)
<b>E</b>	<b>OPERATION N° 4 : MISE EN PLACE DE CLOTURES ET ABREUVOIRS</b>				
E.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire (ML), la mise en place d'une clôture.	ML		800	
E.3	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'Unité (U.) la mise en place d'abreuvoirs de 4m de long. Travaux sur les berges de la Sioule.	U.		1	
E.4	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'Unité (U.) la mise en place d'abreuvoirs de 4m de long. Travaux sur les berges d'un petit affluent.	U.		2	
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

## BORDEREAU A BON DE COMMANDE

### DECOMPOSITION DES PRIX UNITAIRES ET MONTANTS FORFAITAIRES – PRESTATION SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

N°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE (ML)	UNITE	MONTANT UNITAIRE EN € (HT)	QUANTITE MAXIMALE	MONTANT MAXIMAL EN € (HT)
<b>B</b>	<b>OPERATION N°1 : REPROFILAGE DES BERGES</b>				
B.5	Cas n°1 : Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire de berge (ML), le reprofilage de la berge en pente douce selon le principe du déblai.	ML		100	
B.6	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire de berge (ML), l'ensemencement de toutes les surfaces remaniées.	ML		100	
B.7	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U.), la plantation d'arbres et arbustes en racines nues, au minimum de 50-70cm de haut, au travers de la membrane de géotextile installée dans le cadre de l'opération B5.	U		200	

<b>E</b>	<b>OPERATION N° 4 : MISE EN PLACE DE CLOTURES ET ABREUVOIRS</b>				
E.6	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire (ML), la mise en place d'une clôture.	ML		1000	
E.7	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'Unité (U.) la mise en place d'abreuvoirs de 4m de long. Travaux sur les berges de la Sioule.	U		1	
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

A.....le .....

**Le candidat,**

(Nomination, signature et cachet précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)